

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 4 décembre, 1880.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du cinquième jour du mois d'août dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à *William N. Kennedy*, registrateur du comté de *Selkirk*, comme officier rapporteur pour le district électoral de *Selkirk*, dans la province de *Manitoba*, pour l'élection d'un député pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent parlement, aux lieu et place de *Donald A. Smith* dont l'élection a été déclarée non avenue; *Thomas Scott*, de la ville de *Winnipeg*, marchand, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

A. J. G. Bourinot, écr.,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 4 décembre, 1880.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-septième jour du mois de septembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à *Thomas Brassard*, registrateur, comme officier rapporteur pour le district électoral de *Brome*, dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un député pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent parlement, aux lieu et place de *Edmond Leavens Chandler*, décédé; *David Ames Manson*, de *Mansonville*, dans le township de *Potton*, marchand, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

A. J. G. Bourinot, écr.,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 4 décembre, 1880.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du huitième jour du mois de novembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à *Charles Alleyn*, shérif, comme officier rapporteur pour le district électoral du comté de *Québec*, dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un député pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent parlement, aux lieu et place de *Adolphe Caron*, qui a accepté de la Couronne un office salarié; l'honorable *Joseph Philippe René Adolphe Caron*, ministre de la Milice et de la Défense, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

A. J. G. Bourinot, écr.,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.